



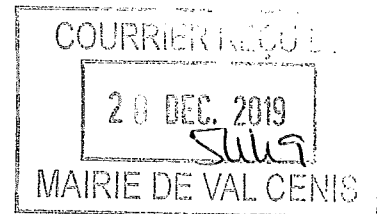
LE DÉPARTEMENT

**Direction générale
adjointe
à l'aménagement**

SECRETARIAT GENERAL
Service appui technique
Unité planification et aménagement

Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Contact : *Josiane GILITOS*
 04 79 96 75 12
 josiane.gilitos@savoie.fr



Monsieur Jacques ARNOUX
Maire
MAIRIE DE VAL-CENIS
Rue de la Parrachée
73500 VAL-CENIS

Chambéry, le **18 DEC. 2019**

Nos réf. : JG/AMe/DGAA-SG/SAT/D/2019/324518

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification N°1 du Plan local urbain (PLU) de la commune déléguée de LANSLEBOURG, reçu par mes services le 2 décembre 2019.

La modification engagée porte sur le transfert de la stabulation d'une exploitation agricole dans le secteur des Contamines.


Aussi, compte-tenu de la configuration des lieux et afin d'assurer l'entretien du centre routier départemental de VAL-CENIS-LANSLEBOURG situé à proximité de l'assiette foncière du présent projet, il conviendra de maintenir un accès pour les véhicules des services départementaux, d'une largeur minimum de 4 mètres donnant accès à l'arrière du site du Département.

Pour préciser les conditions de réalisation du nouvel accès débouchant sur la route départementale 1006, une demande d'autorisation de voirie sera sollicitée auprès de la Maison technique départementale de Maurienne.

Mes services restent naturellement disponibles pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

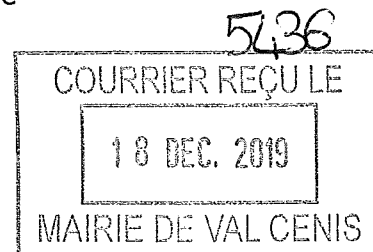
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Par délégation,
Jean-Michel DOIGE,
Directeur général adjoint de l'aménagement.



Modane, le 16 décembre 2019

Monsieur Le Maire
Mairie de Val-Cenis
Rue de la Parrachée
Termignon
73500 Val-Cenis



Suivi du dossier :
Anne GUICHANE
a.guichane@cchmv.fr

Objet : Modification du PLU de Lanslebourg – Commune de Val-Cenis – Notification du projet – Construction d’une stabulation aux Contamines

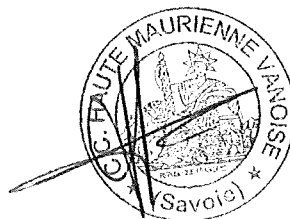
Monsieur Le Maire,

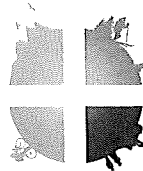
J'accuse bonne réception de votre courrier du 28 novembre, concernant le projet de modification du PLU de Lanslebourg.

Par la présente, je vous fais part qu'en ce qui concerne ce dossier, nous n'avons pas de remarques particulières.

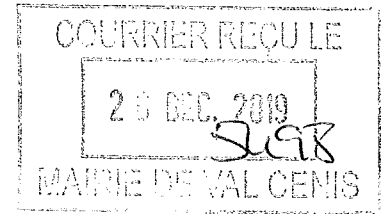
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Christian SIMON,
Président de la Communauté de communes
Haute Maurienne Vanoise





SYNDICAT
Pays de Maurienne
SAVOIE



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue de la Parrachée - Termignon
73500 VAL-CENIS

Saint-Jean-de-Maurienne,
le 12 décembre 2019

Objet : avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Lanslebourg

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 29 novembre 2019, vous avez sollicité l'avis du Syndicat du Pays de Maurienne sur le projet de modification du PLU de Lanslebourg lié à la construction d'une stabulation aux Contamines

Ce projet a été présenté lors du bureau syndical du 3 décembre dernier. Nous vous faisons part de l'avis favorable émis par les membres du bureau.

Nos services et nous-même restons à votre disposition pour tout échange concernant l'élaboration du SCoT et votre PLU. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yves DURBET
Président du Syndicat
du Pays de Maurienne

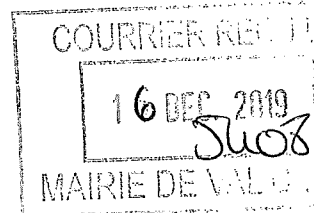
Jean Claude RAFFIN
Vice-Président en charge du SCoT
du Syndicat du Pays de Maurienne

Le Président :

T. 04 79 75 93 30

F. 04 79 75 76 00

presidence@savoie.cci.fr



MAIRIE DE VAL-CENIS
Monsieur Jacques ARNOUX
Rue de la Parrachée
TERMIGNON
73500 VAL CENIS

Nos réf. : ACT-735-2019-12_3250758

Vos réf. : 2019-595/JA/BR/SG

Objet : Commune déléguée de LANSLEBOURG : Avis sur le Projet de Modification n° 1 du PLU

Chambéry, le 11/12/2019

Monsieur le Maire,

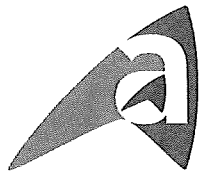
Vous avez bien voulu nous transmettre, pour avis, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune déléguée de LANSLEBOURG, ce dont je vous remercie.

Après examen des pièces constitutives du dossier, ce projet de modification n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

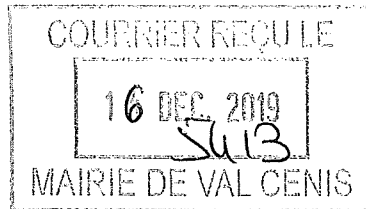
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Bruno GASTINNE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73174



Commune de Val-Cenis
A l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue de la Parrachée
Termignon
73500 VAL-CENIS

ANNECY
Siège social
52 avenue des Îles
74994 ANNECY CEDEX 9
Tél : 04 50 88 18 01
Fax : 04 50 88 18 08

SAINT BALDOPH
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél : 04 79 33 43 36
Fax : 04 79 33 92 53

contact@smb.chambagri.fr

Pôle Entreprises
Dossier suivi par Emilie BERGER – site de Saint Baldoph
04 79 33 83 19 – 06 88 74 75 81
Réf : PJ/EB/mg

Saint Baldoph, le 11 décembre 2019

Objet : Avis sur modification n°1 du P.L.U. de votre commune

Monsieur le Maire,

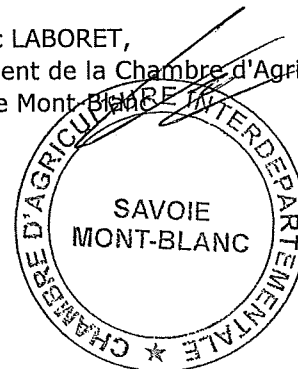
Nous avons bien reçu le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, concernant la construction d'une stabulation au lieu-dit des Contamines et nous vous en remercions.

L'objet de la modification est de permettre l'implantation d'un bâtiment agricole. La zone agricole actuelle étant remplie, il était nécessaire de faire évoluer le zonage du PLU. Le projet sera situé de sorte à limiter la consommation d'espace agricole.

Nous sommes bien sûr tout à fait favorables. Nous reconnaissons l'engagement de la commune pour favoriser le développement agricole de son territoire dans le cadre de cette modification.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Cédric LABORET,
Président de la Chambre d'Agriculture
Savoie Mont-Blanc



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 130 016 926 00011
APE 9 411 Z

www.services.casmb.fr



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

189

La déléguée territoriale

Dossier suivi par : Lucille Mouchet

Tél. : 03.85.21.90.50

Mail : l.mouchet@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Rue de La Parrachée – Termignon
73500 VAL-CENIS

Mâcon, le 13 janvier 2020

V/Réf : 2019-595/JA/BR/SG

N/Réf : CM/LM-20-21

Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lanslebourg – commune de Val-cenis

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 2 décembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du PLU de Lanslebourg.

La commune de Lanslebourg est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beaufort ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie ».

Après une étude attentive du dossier, l'INAO vous fait part de ses observations.

Le projet de modification a pour objectif la construction d'une stabulation aux Contamines afin de satisfaire aux besoins de fonctionnement de l'exploitation, et d'élever et d'exploiter le bétail dans de meilleures conditions de bien-être animal.

Le projet se situe à proximité immédiate de constructions existantes ce qui n'engendre pas de mitage dans la zone agricole. Les parcelles sont proches des voies de communication. Le bétail aura également accès à l'extérieur. Enfin l'emplacement choisi est proche des fumières collectives.

Compte-tenu de ces éléments, l'institut considère que les modifications présentées ont une incidence limitée sur la consommation foncière et n'impacte pas la production et le potentiel de production en AOP et IGP.

Aussi l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification n°1 du PLU de la commune de Lanslebourg.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christèle Mercier

Copie : DDT 73

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON
37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MACON
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51
www.inao.gouv.fr